

L'Anpe recrute

Avertissement :

Tout suspecté plagiat de la fiction Le Meilleur des mondes d'Aldous Huxley est purement fortuit. Il s'agit de la pure réalité.

CONSEILLER/CONSEILLÈRE DE L'EMPLOI (ANPE) (code métier ROME 23221)	
Pour sa nouvelle activité de profilage, suite d'une fusion amicale avec les Assedic, l'Anpe a investi dans un nouveau matériel: l'OSCR ¹ . L'exercice du métier consistera à maîtriser la chaîne complète du traitement du DE, de l'approvisionnement (chômeur par chômeur) au produit fini (estampillage certifié). Vous introduirez la matière première dans l'OSCR, vérifierez le bon fonctionnement des 18 tambours (tambour âge, tambour sexe, tam-tam nationalité, tambour zone d'habitation...), ajusterez certains réglages de premier niveau (augmentation des pressions en cas de produit mal standardisé), et récupérerez dans une barquette iso CE1/CE2 ² le produit semi-fini classé RS 1/2/3 ³ que vous placerez dans le container "destination assedic". Vous aurez également la responsabilité du service-retour du container Assedic, que vous réceptionnerez et vérifierez la bonne homologation du DE en parcours 1/2/3 ou 4.	
<small>(1) Outil statistique de calcul des risques ; (2) Composante emploi (positionnement des DE sur les métiers en tension ou porteur) ; (3) Risque statistique 1/2 ou 3 de chômage de longue durée.</small>	
Lieu de travail	Terre-France au XXI ^e siècle
Expérience	en process industriel, ou tri sélectif ou recyclage.
Formation	aucune, sauf gestion des risques et conflits.
Salaire indicatif	selon l'objectif atteint – prime à la productivité
Vos qualités	respect des délais de cadences, capacité à intervenir en urgence en cas de défaillance, collaborer au bon fonctionnement du système.
Secteur d'activité	5 millions de chômeurs

COMMENTAIRE DE DOMINIQUE AGENTeS DE L'ANPE :

Perle parmi tant d'autre, le profilage ou "évaluation précoce" des risques de chômage de longue durée, inscrit dans la nouvelle convention tripartite Etat-Unedic-Anpe est non seulement un centre de triage, mais également un superbe procédé de fichage.

Pour répondre aux attentes du gouvernement, l'Anpe a décliné son "offre de service" en fonction. Le suivi mensuel en fait partie, l'OSCR aussi. Cet outil, qui devait être expérimenté dans 3 régions pilotes début avril et mis en place sur l'ensemble du territoire en juin 2006 est pour l'instant bloqué à la CNIL.

La direction générale Anpe semble surprise. L'Unedic l'est certainement tout autant si l'on considère les propos d'Annie Thomas pour qui « ces mesures (dont Dude) sont des atouts essentiels de la rénovation du service public de l'emploi ».

Dernière minute : la Cnil autorise le traitement des fichiers. Qui donc se prononcera sur le respect des droits de l'homme, dont le chômeur n'est pas encore privé ?